

ORGANISER

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS L'ENTREPRISE

La loi avait, en 2014 introduit de nouvelles règles en matière d'organisation des élections.

*L'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales apporte également des modifications pour élire la nouvelle institution représentative du personnel : le **Comité Social et Economique (CSE)**.*

Derrière les élections se cachent des enjeux importants pour les syndicats et, bien sûr, l'entreprise elle-même. Les risques d'annulation d'élections sont importants ; ils peuvent également fragiliser la négociation collective dans l'entreprise.

Il est donc indispensable de garantir le bon déroulement des élections, pour préparer les réunions avec les représentants du personnel et faire des élections un outil pour l'organisation des négociations à venir.

Durée : 1 jour

Date et lieu :
A définir

Horaires :
9 heures – 17 heures.

Intervenants :
Nadine FORZINETTI
Consultante Droit du
Travail et Ressources
Humaines

Public visé :

- DRH - RRH
- Chefs d'entreprise – Directeurs
- Toute personne en charge de mettre en place les élections professionnelles du CSE

Prérequis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs :

- Connaître les mécanismes pour organiser les élections professionnelles dans l'entreprise et se conformer aux règles légales.
- Définir le contenu du protocole électoral pouvant donner lieu ou non à un accord (organisation des élections).
- Mettre en place les moyens du vote.
- Maîtriser le processus du scrutin et notamment le dépouillement et la proclamation des résultats.
- En faire un outil pour l'organisation des négociations à venir.

Moyens pédagogiques :

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Etudes de cas et mises en situation
- Remise de supports pédagogiques

La progression pédagogique se fera en suivant à chaque étape, un fil rouge – cas pratique – reprenant toutes les étapes du processus électif.

Coût pédagogique : 1000

€ par jour en INTRA
350 € par stagiaire en
INTER

Contact et inscriptions :

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08.

jpc-n.forzinetti@orange.fr

PROGRAMME

1. Le cadre des élections professionnelles.

- Seuils requis et décompte des effectifs (temps plein/ temps partiel, CDD, intérimaires,...)
- Cadre de la mise en place
- Déclenchement du processus électoral

2. Négociation du protocole électoral ou organisation des élections en l'absence d'accord

- Information du personnel
- Invitation des organisations syndicales et représentants
- habilités à négocier
- Informations à communiquer pour la négociation
- Négociation du contenu de l'accord préélectoral (sièges à pourvoir,...)
- Modalités d'application de l'accord
- Contestation du protocole

3. Préparation & organisation matérielle des élections.

- Le calendrier des élections
- Elaboration et validation des listes électorales (conditions d'électorat et d'éligibilité)
- Listes électorales
- Présentation des candidats
- Organisation matérielle du scrutin (appel à candidatures, organisation du vote par correspondance, vote électronique, choix du matériel, du lieu, des bulletins de vote, bureau de vote, publicité des opérations, ...)
-

4. Déroulement des opérations électorales

- Conséquences de l'absence de candidat au premier tour
- Conséquences du quorum non atteint
- Conséquences des sièges non pourvus au premier tour
- Dépouillement
- Attribution des sièges
- Proclamation et diffusion des résultats

5. Contentieux électoral

- Tribunal compétent
- Formalités de procédure
- Conséquence de l'annulation

6. Points divers

- Règles de suppléance
- Elections partielles
- Règles de prorogation des mandats
- Détermination de l'audience des syndicats
- Incidence de la non-atteinte des 10 % des suffrages exprimés sur le mandat des délégués syndicaux